

Communiqué CGT Pénitentiaire

**Nombre de détenus en Juillet 2016... Record battu !
Il faut un décret de grâce !**

Les statistiques mensuelles des personnes écrouées et détenues en France au 1^{er} juillet 2016 viennent de paraître.

Avec 69 375 détenus pour 58 683 places opérationnelles, ce mois de Juillet détrône le mois d'avril 2014 (68 859) : Le record du nombre de détenus dans les prisons françaises est tombé ! Avec 1648 matelas au sol, là-aussi, « on explose les compteurs » !

La densité pénale est en hausse importante : 119 % globalement dont 142 % en maison d'arrêt, avec quelques taux plus que menaçants : Fresnes : 185 % ; Nanterre : 186 %, Meaux : 174 % ; Villepinte : 180 % ; Nîmes : 205 % ; Perpignan : 190 % ; La Roche sur Yon : 205 % ; Fontenay le Comte : 220 % ; Douai : 181 %. Et entre 200 et 300 % dans plusieurs établissements d'outre-mer !

Par ricochet, nous assistons à un prolongement de la chute du nombre de personnes écrouées en aménagement de peine (Semi-liberté : - 6,2 %, PSE : - 0,5 %, placement extérieur : - 4 %) et des libérations sous contrainte par type d'aménagement (- 19,8 % en tout).

Les principales causes sont à nouveau faciles à repérer : L'augmentation du nombre de détenus se poursuit depuis janvier 2016. Elle est mêlée à une hausse continue du nombre de prévenus depuis janvier 2016 et plus globalement, depuis novembre 2015 où le durcissement de la justice est net. En parallèle, nous assistons à une hausse des condamnés due essentiellement à l'allongement de la durée de la détention, ancrée à un recours plus important à l'incarcération pour des condamnés à des courtes et moyennes peines de moins de trois ans.

Face à cette poussée carcérale qui augmente depuis des mois, il est temps de tirer le signal d'alarme : Indépendamment des perspectives de constructions que devait annoncer le Garde des Sceaux (visiblement repoussé à septembre), il y a urgence à trouver une solution !

Car tout simplement, tout plan de construction annoncé aujourd'hui verrait au mieux des perspectives d'ouvertures d'établissements dans 6 ans. Au rythme où vont les incarcérations, ne risquant pas de faiblir au regard des terribles événements de Nice qui vont durcir à nouveau l'ensemble de la chaîne pénale, la CGT Pénitentiaire est très inquiète pour le quotidien de nos collègues dans ces « marmites infernales » que deviennent nos prisons !

A nouveau, la CGT Pénitentiaire le réaffirme : Sans vouloir « vider les prisons », il y a un premier axe urgent à tenir en direction des courtes peines : au 1er janvier 2015, 36% des personnes écrouées condamnées exécutaient une peine de moins d'un an, cette proportion s'établissant à 65 % en y ajoutant les personnes exécutant une peine inférieure à trois ans. **Nous sommes loin du quantum de peine prévisible pour les grands criminels et les terroristes qui font la « Une » et qui pourtant, occupent toute la sphère publique et modèlent et durcissent l'ensemble de la politique pénale « à leur image ».**

Si bien évidemment, les questions de sécurité sont fortes pour nos concitoyens, la CGT Pénitentiaire pense qu'il faut avoir le courage de poser publiquement la question des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine pour les peines les plus courtes.

S'il ne s'agit pas de « mettre tout le monde dehors », il faut œuvrer pour retirer le caractère criminogène à la prison, donc lutter contre les récidives et permettre de baisser le niveau des détentions. Ce qui accroîtra la capacité de nos collègues à exercer mieux leurs missions de service public en direction des détenus qui posent le « plus de problèmes ».

Par ailleurs, c'est en responsabilité que la CGT Pénitentiaire demande que soit étudié un décret de grâce visant à anticiper certaines sorties pour les peines les plus courtes !

Montreuil, le 19 juillet 2016